

L'an deux mil vingt, le jeudi 13 février, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d' Alain ROCHE, Maire.

Absent : Gilles GAYET

Excusé : Georges ROBIN (pouvoir à Alain ROCHE)

Secrétaire de séance : Catherine LAMY

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé.

### **Demande de subvention réfection voirie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé pour la réfection du chemin de Chirat, de la route de Chantelle jusqu'au château de Chirat, la commission des travaux ayant estimé que c'était la voie communale la plus abîmée actuellement. Il explique que la demande d'accord de principe doit être déposée avant le 15 février sinon il faudra attendre le 15 septembre prochain.

Il présente ensuite le devis de l'entreprise EUROVIA qui s'élève à 32 275,10 € HT. Ce montant comprend la réfection d'environ 2 kilomètres de route.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de faire procéder à la réfection de la route communale de Chirat
- approuve le devis d'EUROVIA
- décide l'inscription de la dépense au budget primitif 2020
- approuve le plan de financement suivant :

Subvention Département	9 682,50 €
Fonds propres	22 592,60 €

- sollicite du Département l'octroi d'une subvention au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie à hauteur de 30 % du montant hors taxe soit 9 682,50 €.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le conseil que des avenants viennent de parvenir en mairie et propose que ceux-ci soient étudiés. Les conseillers donnent leur accord.

Avenant 1 au lot 1 pour travaux assainissement :

Monsieur le Maire présente l'avenant numéro 1 à intervenir avec l'entreprise ALZIN pour les travaux de réhabilitation du réseau assainissement.

Les quantités ont été réajustées. Les travaux d'extension pour l'impasse du Bejet ayant été refusé par la personne concernée, ceux-ci ont été abandonnés. Par contre des branchements supplémentaires ont été effectués au niveau de la route du Theil. Le montant TTC du marché passe donc de 521 809,92 € à 515 872,14 € soit une moins value de 5 937,78 €.

D'autre part, suite aux intempéries et à une phase d'attente pour que l'entreprise chargée de l'enfouissement des lignes électriques ait terminé, le délai d'exécution des travaux passe de 24 à 32 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant joint à la présente délibération et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

Avenant 1 au lot 2 pour travaux assainissement :

Monsieur le Maire présente l'avenant numéro 1 au lot numéro 2 du marché pour les travaux d'assainissement.

Suite à l'ajout de branchements supplémentaires, des contrôles de compactage, d'étanchéité et d'inspection télévisuelle ont été réalisés. Des essais télévisuels supplémentaires ont également été effectués à la demande du Maître d'œuvre avec validation du Maître d'ouvrage. Le montant du marché passe donc de 9 262,10 € HT à 9 872,05 € TTC soit une plus value de 608,95 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant présenté et mandate Monsieur le Maire pour signer le document.

- Travaux aménagement de bourg : Le béton désactivé est reporté à la semaine prochaine. La pose des panneaux reste à faire et également le bi-couche que les services du Département envisagent mi mars.

Madame Tarantola pose la question du problème des caves dont elle a entendu parler. Monsieur le Maire explique que des problèmes existaient pour une cave et que des travaux sont prévus afin de faire vider dans une canalisation d'eaux pluviales. Par contre pour les autres, l'humidité est due à l'eau qui passe par les portes lorsqu'il pleut et par conséquent il n'y a pas de solution.

Alain ROCHE	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Catherine LAMY	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	